

Y-a-t-il une curiosité animalière dans le Périple de la Mer Érythrée ?

In: Topoi, volume 7/2, 1997. pp. 647-660.

Citer ce document / Cite this document :

Cusset Christophe. Y-a-t-il une curiosité animalière dans le Périple de la Mer Érythrée ?. In: Topoi, volume 7/2, 1997. pp. 647-660.

doi : 10.3406/topoi.1997.1739

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/topoi_1161-9473_1997_num_7_2_1739

Y A-T-IL UNE CURIOSITÉ ANIMALIÈRE DANS LE *PÉRIPLÉ DE LA MER ÉRYTHRÉE* ?

On connaît, chez Hérodote, l'évocation détaillée et erronée des crocodiles du Nil ¹. On s'étonne, dans les fragments de Ctésias, de l'apparence de cet animal curieux, à trois rangées de dents, appelé *martichora* ². On apprécie chez Arrien la description minutieuse de la chasse à l'éléphant ³. Sans parler des traités proprement « animaliers » d'Aristote ou de l'exposé, plus tardif, d'Élien, l'intérêt porté aux curiosités de la faune est un fait littéraire habituel. C'est même, dans les œuvres historiques ou les traités de type « ethnographique », dans les relations de voyage, un élément essentiel de l'horizon d'attente du lecteur : la bête curieuse ou le monstre exotique qui tendent à la représentation fabuleuse ⁴, font partie de dépaysement naturel des littérateurs. C'est un excellent moyen pour souligner l'étrangeté de ce nouvel ailleurs que l'auteur se propose de décrire : c'est le signe naturel, indépendant de toute considération sociale ou humaine, qu'une différence existe, dans l'éloignement spatial, entre l'ici du lecteur auquel s'adresse le voyageur et l'au-delà des frontières communément connues.

Le lecteur naïf du *Périple de la mer Érythrée* ⁵, attiré par le titre prometteur du texte, est légitimement en droit d'attendre de semblables descriptions propres

-
1. Hérodote, *Histoires*, II, 68-70.
 2. Voir J. AUBERGER, *Ctésias, histoires de l'Orient*, Paris (1991), p. 118-120, qui traduit notamment les extraits, fondés sur la lecture de Ctésias, d'Aristote, *Histoire des animaux*, I, 501a24 ; Élien, *Sur la nature des animaux*, 4, 21 ; Pausanias, *Description de la Grèce*, 9, 21, 4.
 3. Arrien, *L'Inde*, XIII-XIV (Paris [1927], texte établi et traduit par P. Chantraine).
 4. Voir les fameuses « fourmis » d'Hérodote (*Histoires*, III, 102) qui sont sans doute une espèce de marmotte que l'auteur décrit vraisemblablement par oui-dire sans les avoir vues.
 5. Nous nous appuyons ici sur l'édition de L. CASSON, *The Periplus Maris Erythraei*, Princeton (1989).

à le dépayser. La lecture rapide de ce court guide de navigation marchande apporte une déception à la mesure des espoirs placés trop vite dans cette œuvre mineure. Les animaux en effet y sont rares, n'y font presque jamais l'objet d'une description détaillée ni développée. Les animaux de l'étranger, en dépit même de leur éventuelle étrangeté, n'intéressent manifestement pas l'auteur du *Périple*⁶. Il ne semble pas cependant inintéressant d'évaluer l'importance réelle de la faune dans ce texte et d'en apprécier la représentation à la lumière des autres sources antiques sur le même sujet. Il se pourrait bien en effet qu'apparaisse, en dépit de la négligence générale pour la vie animale manifestée dans le *Périple*, un intérêt particulier qui serait à mettre en rapport avec le projet même de notre auteur.

Une première distinction s'impose à peine entre animaux sauvages et animaux domestiques, tant la seconde catégorie est peu représentée. On ne trouve guère qu'une allusion à des troupeaux en train de paître (νομαδικῶν θρεμμάτων, § 20), le long de la côte arabe de la mer Rouge. L'expression n'est pas d'une grande précision dans la désignation des animaux en question. Le neutre θρέμμα, qui est d'un sens très large et s'applique à toute créature que l'on nourrit⁷, peut s'employer, particulièrement mais non spécifiquement, pour des animaux domestiques de petite taille⁸. L'adjectif νομαδικός qui le qualifie semble en revanche être un *hapax* du *Périple*, faisant écho dans le même paragraphe à un autre *hapax* de la même famille étymologique, νομαδία. Ces termes s'appliquent apparemment à des tribus nomades de pasteurs. Mais on note bien que l'auteur reste imprécis dans sa désignation, comme s'il avait vu les animaux en question de trop loin pour donner plus précisément leur nom, ou comme s'il était évident pour lui qu'il s'agit de troupeaux d'ovins.

Ces troupeaux ne sont d'ailleurs pas seuls ; ils sont accompagnés normalement d'hommes et d'un autre animal caractéristique de ce paysage : le chameau (καμήλων, § 20). Le nom du chameau, qui provient des langues

-
6. Cet écart entre l'auteur du *Périple* et les exemples déjà fournis (voir *supra*, n. 1 et 2) de Ctésias ou d'Hérodote tendrait encore à prouver que l'auteur en question est un « écrivain très illettré » selon l'expression de H. FRISK (*Le Périple de la mer Érythrée, suivi d'une étude sur la tradition et la langue*, Göteborg [1927], p. 37). Il ne s'inscrit pas dans une tradition littéraire qui le « contraindrait » génériquement à en venir à la description de semblables bêtes.
7. Voir P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris (1968-1980), s. v. τρέφω.
8. Le terme désigne des brebis ou des chèvres chez Xénophon (*Agésilas*, 9, 6 ; *Économique*, 20, 23) ou chez Platon (*Politique*, 261a), mais aussi des porcs (Platon, *Lois*, 819a) ou des volailles (Platon, *Lois*, 789b). Chez les Tragiques notamment, le terme peut s'appliquer en revanche aussi bien à l'homme (Sophocle, *Œdipe-Roi*, 1143) qu'à des bêtes sauvages ou monstrueuses (Sophocle, *Trachiniennes*, 1093 et 1099).

sémitiques⁹, est facilement associé à ce monde oriental et au nomadisme¹⁰. L'énumération du *Périple* qui cite à la suite nomades, troupeaux et chameaux peut laisser penser qu'il s'agit d'un même ensemble itinérant. Les chameaux peuvent cependant appartenir plus vraisemblablement à des caravanes¹¹ sur la route importante reliant le sud et le nord-ouest de l'Arabie¹². Les caravanes de chameaux sont d'ailleurs bien identifiées par l'auteur du *Périple* un peu plus loin au § 27 : les chameaux servent à transporter l'encens du sud de l'Arabie au port de Kanê.

Une dernière indication indirecte de la présence des animaux domestiques est peut-être à lire dans le nom des Μοσχοφάγοι, opposés aux Ἀγριοφάγοι (§ 2), même si l'identification de la peuplade et le sens précis du mot ne sont pas assurés. Ces Μοσχοφάγοι ne sont pas attestés ailleurs en effet¹³. Il n'est pas sûr que la première partie du mot (Μοσχο-) soit à comprendre dans un sens végétal¹⁴ : en tout état de cause, μόσχος en ce sens désigne une « jeune pousse »

-
9. Voir E. MASSON, *Recherches sur les plus anciens emprunts sémitiques en grec*, Paris (1967), p. 66-67 et M. CASEVITZ, « Sur les "mots voyageurs" de l'Inde jusqu'en Grèce », *Topoi*, 3/2 (1993), p. 405-407.
 10. Le nom apparaît chez Eschyle dans les *Suppliantes* (vers 284-285) à propos des Indiennes nomades qui montent des chameaux. Voir M. CASEVITZ, « L'Inde des poètes grecs, d'Eschyle à Nonnos », in J.-C. CARRIÈRE, E. GENY, M.-M. MACTOUX et F. PAUL-LÉVY édés., *Inde, Grèce ancienne. Regards croisés en anthropologie de l'espace*, actes du colloque international de Besançon (4-5 décembre 1992), Paris (1995), p. 9-19 (notamment p. 10-11).
 11. Voir L. CASSON, *op. cit.*, p. 147.
 12. E. FRÉZOULS, « Quelques enseignements du *Périple de la mer Érythrée* », *Ktéma*, 9 (1984), p. 305-325, notamment p. 311.
 13. Le composé μοσχοφάγος se retrouve, dans un contexte différent, dans la scholie au vers 357 des *Grenouilles* d'Aristophane (F. Dübner, *Scholia Græca in Aristophanem*, Paris [1877], réimp. Hildesheim, 1969) où il est employé, comme épithète de Dionysos, en tant qu'équivalent du composé ταυροφάγος appliqué par le poète comique à Cratinos ; l'épithète ταυροφάγος se retrouve appliquée à Dionysos chez Sophocle, fragment 668 Radt (cf. J. TAILLARDAT, *Les images d'Aristophane*², Paris [1965], § 757).
 14. Voir P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique*, s. v. μόσχος : l'auteur signale bien le sens animal et le sens végétal du mot, mais ce dernier est un emploi métaphorique qui sert dans la langue technique de l'agriculture à désigner de jeunes pousses. L'auteur en outre précise bien que, en composition, μόσχος au premier terme prend toujours le sens animal de « veau » : il donne les exemples de μοσχοθύτης, μοσχολόγος, μοσχομάγειρος, μοσχοσφραγιστής, μοσχοτόμος, μοσχοτρόφος, μοσχόταυρος, mais ne cite pas μοσχοφάγος. On jugera la liste suffisamment importante pour ne pas douter du sens de μόσχος dans ce dernier composé. On notera que parmi les dérivés de μόσχος, seul le groupe de μοσχεύω, μόσχευμα, μόσχευσις, μοσχεία a le sens végétal.

ou une « tige qui a pris racine »¹⁵, mais non une « racine », comme cherche à le faire croire l'assimilation tentée avec les Rhizophagoi (ou les Spermatophagoi) cités par les anciens géographes¹⁶. Le couplage des Μοσχοφάγοι et des Ἀγριοφάγοι semble devoir reposer plutôt sur une opposition animal domestique vs animal sauvage. Le terme μόσχος est d'ailleurs naturel pour désigner de jeunes animaux, particulièrement de jeunes bovins, veau ou génisse¹⁷. Ce μόσχος pourrait fort bien désigner ici de jeunes zébus : ce bovin, domestiqué sans doute depuis 4500 ans avant J.-C., est très répandu dans les régions chaudes¹⁸.

Ce rapide relevé de la présence d'animaux domestiques reste décevant. Il s'explique cependant aisément par le statut et le projet de l'auteur du *Périple* : celui-ci n'a pas spécialement l'occasion de s'aventurer à l'intérieur des territoires qu'il côtoie. Il ne sait de ces contrées, que ce qu'il en voit de son bateau, ou ce qu'on peut lui en dire. Mais en tout état de cause, il n'écrit que ce qui est susceptible d'intéresser ou d'aider directement son lecteur qui est, comme lui, un marchand voyageant de port en port¹⁹. Il donne des renseignements qui servent à guider la navigation mais ne se soucie guère des particularités naturelles de l'intérieur.

Ce souci explique encore la relative indigence de la présence des animaux sauvages dans le *Périple*. Indigence en effet relative, car les animaux sauvages sont, du simple point de vue des noms, d'une quantité et d'une variété nettement

-
15. Pour le premier sens, voir *Illiade*, XI, 105 ; pour le second sens de « marcotte », voir Aristote, *Histoire des animaux*, 9, 40 ; Théophraste, *Recherches sur les plantes*, 4, 7, 8 ; Nicandre, *Theriaca*, 72.
16. Pour ce recoupement, voir L. CASSON, *op. cit.*, p. 97-100.
17. Voir Euripide, *Bacchantes*, 678 ; Platon, *Cratyle*, 393c ; *Apologie de Socrate*, 20a ; Aristote, *Histoire des animaux*, 5, 14 ; Nicandre, *Theriaca*, 552. Hérodote l'emploie spécialement à propos du bœuf Apis (*Histoires*, 3, 28).
18. Élien évoque des bovins sauvages de Libye qui sont chassés. Les adultes ne sont pas chassés pour leur viande, mais les jeunes le sont : τὸν δὲ μόσχον οἴκαδε κομίζει πάντα· ἔστι γὰρ καὶ ἔδωδὴν ἥδιστος, « en revanche, il remporte le veau chez lui tout entier, car il est très agréable à manger » (*Sur la nature des animaux*, XIV, 11, Londres [1958-1959], édité par A.F. Scholfield). Le même Élien évoque aussi des bœufs sauvages d'Éthiopie qui sont particulièrement agressifs : ils sont pourchassés par les chiens des peuplades locales et lorsque les bovins sont tués, les hommes n'ont plus qu'à choisir les quartiers de viandes pour les manger (*Sur la nature des animaux*, XVI, 31). Élien ne parle pas de bovins domestiqués ; curieusement, le zébu a la réputation d'être un animal calme et docile, ce qui ne correspond pas à la description d'Élien (Élien évoque aussi de terribles taureaux éthiopiens en XVII, 45). Cette absence pourrait remettre en question l'opposition suggérée entre animaux sauvages et animaux domestiques ; cependant, les Μοσχοφάγοι n'auraient pas alors de raison d'être distingués des Ἀγριοφάγοι.
19. Voir M. CASEVITZ, « Qui lisait le *Périple de la mer Erythrée* ? », *Topoi*, 6 (1996), p. 679-683.

plus importantes que les animaux domestiques. On y trouve en effet aussi bien des oiseaux ²⁰ que des reptiles ²¹, des singes ²² que des pachydermes ²³, ou encore des tigres, des léopards et des hyènes ²⁴. Mais l'évocation de ces différents animaux ne dépasse généralement pas la mention de leur nom. Ce qui frappe le plus l'auteur du *Périple*, et donc ce qui le pousse à faire état de la présence d'animaux, n'est pas l'aspect curieux de telle ou telle bête, mais le grand nombre d'animaux qu'on trouve à tel ou tel endroit. On ne lit donc point de description pittoresque d'une faune exotique dans le *Périple*, mais les seules précisions, qui restent d'ailleurs assez vagues, soulignent le foisonnement des animaux. Ce grand nombre est suggéré de deux manières par l'auteur :

— soit sémantiquement, à travers des adjectifs ou des expressions qui disent la quantité. C'est le cas au § 15, à propos de l'île de *Menouthia* ²⁵, lorsque l'auteur parle de ὄρνέων γένη πλείστα, « très nombreuses espèces d'oiseaux », sans donner la moindre précision sur ces diverses espèces. Ou encore, au § 30, dans la présentation de l'île de Socotra, l'auteur parle de « très nombreuses vipères » (ἐχίδνας πλείστας).

— soit stylistiquement, par le biais d'une énumération, qui peut d'ailleurs simplement confirmer sur le plan paradigmatique l'expression sémantique de la quantité. C'est ce qu'on trouve au § 50 qui évoque les régions intérieures de l'Inde situées après Barygaza :

Ταύτης ἢ μὲν ὑπερκειμένη πρὸς ἀνατολὰς μεσόγειος ἐμπεριέχει χώρας τε πολλὰς καὶ ἐρήμους καὶ ὄρη μεγάλα καὶ θηρίων γένη παντοίων, παρδάλεις τε καὶ τίγρεις καὶ ἐλέφαντας καὶ δράκοντας ὑπερμεγέθεις καὶ κροκόττας καὶ κυνοκεφάλων πλείστα γένη (...)

20. Voir § 15.

21. Voir § 15 et § 30. En homme de terrain, l'auteur du périple ne dit pas un mot sur l'existence éventuelle de crocodile dans la vallée de l'Indus : il s'agit d'un lieu commun littéraire répandu à l'époque d'Alexandre (sans rapport d'ailleurs avec la réalité) qu'ignore notre auteur.

22. Voir § 50.

23. Voir § 4 et 62.

24. Voir § 50.

25. Le texte du *Périple* porte en fait le nom de Μενουθεσιά corrigé par les éditeurs en Μενουθιά pour qu'il soit conforme avec celui qu'on trouve chez Ptolémée : voir L. CASSON, *op. cit.*, p. 253. L'île en question n'est d'ailleurs pas identifiée de façon certaine : sur la côte est de l'Afrique, on trouve trois îles susceptibles de correspondre, pour les distances envisagées, avec « Menouthia » ; il s'agit de Pemba, Zanzibar et Mafia. Les commentateurs, pour des raisons logiques, préfèrent la première des trois : si l'auteur ne cite qu'une île, c'est qu'il ne s'est pas aventuré plus loin ; or Pemba est la première île rencontrée. Voir à ce sujet L. CASSON, *op. cit.*, p. 140.

Les terres intérieures correspondantes, situées en direction de l'est, contiennent de nombreuses zones désertiques, des montagnes importantes et des espèces d'animaux sauvages de toutes sortes, des léopards, des tigres, des éléphants, d'énormes reptiles, des hyènes et de très nombreuses espèces de cynocéphales (...)

Ces deux formes d'appréhension de la multiplicité animale restent pour l'auteur un bon moyen de ne pas s'appesantir sur leur description : il est impossible de décrire dans le détail des animaux présentés seulement sous forme générale et collective ; quant à l'énumération, elle supplée la description par l'adjonction d'un nouvel élément du paradigme. Cependant, cette négligence de l'auteur n'est pas sans fournir quelques informations, mêmes mineures, qui reposent sur une réalité qui est susceptible d'être vérifiée ensuite par le marchand-lecteur-utilisateur du traité. S'il est difficile d'apprécier à sa juste valeur la portée d'une expression générale (du type « des oiseaux de toute sorte ») qui reste par définition imprécise, l'énumération est davantage vouée à ce genre de vérification.

Dans le premier de ces inventaires, à propos de l'île de Socotra (§ 30), l'auteur part d'une donnée géographique — la présence de cours d'eau dans l'île (ἔχουσα ποταμούς)²⁶ — et la complète d'une succession de reptiles aussi peu engageants les uns que les autres : κροκοδείλους καὶ ἐχίδνας πλείστας καὶ σαύρας ὑπερμεγέθεις. La seule présence de crocodiles suffit à effrayer le voyageur, mais elle est complétée par celle de deux autres reptiles dont on souligne soit la quantité, soit la taille impressionnante. Bref, le lieu semble peu accueillant. L'identification de ces reptiles doit cependant être faite : elle est rendue difficile aujourd'hui par le fait qu'aucune des espèces animales évoquées par l'auteur ne peuple encore le territoire de l'île²⁷. Le crocodile, dont on ne trouve déjà plus trace au début du siècle, devait être vraisemblablement le *crocodylus niloticus*, qui, comme son nom ne l'indique pas, n'est pas restreint au seul bassin du Nil, mais se rencontre dans divers cours d'eau africains, ainsi qu'à Madagascar. La distinction opérée par l'auteur du *Périple* entre « crocodiles » et « lézards géants » montre bien qu'il ne prend pas une espèce pour l'autre, ou qu'il ne nomme pas « crocodile » un autre grand reptile par manque de terme adéquat. Le lézard en question doit être une espèce de varan : le varan du Nil (*Varanus niloticus*²⁸) est le plus grand lézard d'Afrique et peut atteindre 2 m 30²⁹. On le

26. Cette notation géographique est exacte : voir L. CASSON, *op. cit.*, p. 167, à partir de P. SHINNIE, « Socotra », *Antiquity*, 34 (1960), p. 100-101.

27. L. Casson s'appuie dans son commentaire (*op. cit.*, p. 167-168) sur H. FORBES, *The Natural History of Sokotra and Abd-el-Kuri*, Londres (1903).

28. Il pourrait aussi s'agir du *Varanus griseus*.

29. Sa taille et son genre de vie semi-aquatique peuvent le faire confondre pourtant avec de jeunes crocodiles. Mais le crocodile du Nil adulte est d'une taille plus importante et peut atteindre 6 m 20. Ces lézards à la taille impressionnante sont évoqués par d'autres auteurs antiques : Aristote en signale en Arabie (*Histoire des animaux*, 606b

trouve partout en Afrique au sud de la région aride saharienne, mais sa présence est toujours liée à celle de l'eau : l'île de Socotra lui offre donc un habitat adéquat. Mais le reptile a également disparu de la surface de l'île, car il était chassé par les habitants pour sa chair et pour la fabrication de médicaments. Les vipères n'ont pas laissé plus de trace. Néanmoins, les propos de l'auteur sont sans doute dignes de foi et encore vérifiables à son époque. Dès lors, la raison qui le pousse à signaler l'animal pourrait bien offrir quelque intérêt pour les navigateurs : la bête serait, pour qui aborde dans l'île, une bonne ressource alimentaire.

La seconde énumération, citée plus haut, est plus variée. Les différents animaux mentionnés ne présentent pas de particularité : ils représentent des espèces attendues de la faune indienne; pourtant, il ne semble pas que les auteurs antiques s'attardent beaucoup sur la présence des léopards en Inde. Il ne semble y en avoir aucune mention chez Ctésias, ni chez Hérodote. Élien, qui parfois semble distinguer léopard et panthère³⁰ alors qu'il s'agit du même animal, fait allusion une fois aux panthères indiennes en XV, 14 : les panthères apprivoisées sont offertes en présent à leur roi par les Indiens. On note que la panthère est alors citée en même temps que le tigre³¹. Les deux félins qui mêlent grâce et férocité sont nombreux en Inde et sont donc bien caractéristiques du pays, au même titre que les éléphants cités ensuite sur lesquels les auteurs anciens font de nombreux commentaires³². Les énormes serpents, qui sont également évoqués par Ctésias et Élien³³, sont sans doute à identifier au python indien qui peut effectivement atteindre dix mètres de long³⁴. L'animal suivant, désigné ici par le terme κροκόττας³⁵, n'est pas identifié certainement. Le géographe Agatharcidès le décrit, au II^e siècle av. J.-C., comme un croisement hybride entre le loup et le chien, mais on tend généralement à l'identifier à la hyène. Pourtant, Élien

5), tandis qu'Élien évoque également ceux de l'Inde (*Sur la nature des animaux*, XVI, 41).

30. Élien, *Sur la nature des animaux*, VII, 47.

31. Sur la présence du tigre en Inde, voir Élien, *Sur la nature des animaux*, VIII, 1 ; Arrien, *L'Inde*, XV, 1-3.

32. Sur les éléphants, voir Diodore de Sicile, II, 42 ; Arrien, *L'Inde*, XIII ; Élien, *Sur la nature des animaux*, XII, 44 etc.

33. Pour Ctésias, voir l'extrait de Photius traduit par J. AUBERGER, *Ctésias, histoires de l'Orient*, Paris (1991), p. 111. Élien (*Sur la nature des animaux*, IV, 36) s'appuie lui-même sur Ctésias.

34. Cf. L. CASSON, *op. cit.*, p. 211.

35. La forme κροκόττας se retrouve aussi chez Ctésias (fragment 87 Müller), Agatharchidès (fragment 77) et dans une inscription de Préneste (*IG* 14. 1302). Strabon emploie la forme κροκούττας (16, 4, 16). La forme κοροκόττας se trouve chez Élien (VII, 22), Porphyre, *De l'Abstinence*, 3, 4 et Pline l'Ancien (VIII, 107). Dion Cassius (76, 1) écrit, lui, κοροκότας.

distingue nettement ὕαινα et κροκόττας³⁶. L'évocation qu'il fait de l'animal tend bien cependant à le rapprocher de la hyène : κροκόττας pourrait ne désigner qu'une espèce particulière de hyènes. Élien présente en tout cas le terme κροκόττας comme une appellation locale d'un animal et le rapprochement qu'il fait textuellement avec la hyène, malgré la distinction formelle des noms, laisse penser qu'il s'agit bien du même animal. La succession de ces animaux forme un ensemble assez terrifiant : on trouvera curieux qu'aucun animal paisible ne soit ici mentionné³⁷.

Il est vrai cependant que l'énumération s'achève sur la mention des nombreuses espèces de « cynocéphales »³⁸. Il est difficile de trancher, aussi nettement que la traduction de L. Casson par « monkey », sur la nature animale ou humaine des « cynocéphales ». Ces derniers sont bien connus par les auteurs anciens depuis Hérodote³⁹ et Ctésias⁴⁰, jusqu'à Élien⁴¹ et Pline l'Ancien⁴², mais une grande hésitation existe sur leur statut : les uns en font des hommes, les autres des animaux⁴³. Dans le *Périple*, la place des cynocéphales dans la liste,

-
36. Élien, VII, 22. Sur la confusion des espèces de Hyénidés, voir A. ZUCKER, « Raison fausse et fable vraie. Sur le sexe ambigu de la hyène », *Pallas*, 41 (1994), p. 27-40, spécialement la note 29 p. 37.
37. L'atmosphère créée par cette énumération est d'autant plus terrifiante que les animaux évoqués présentent entre eux certaines inimitiés si l'on en croit Élien (VI, 22) : Ἐχθιστα δὲ τῶ μὲν λέοντι πῦρ καὶ ἀλεκτρυόν, ὕαινα δὲ τῆ παρδάλει, σκορπίῳ δὲ ἀσκαλαβώτης (...) Δρόκοντα δὲ ἐλέφας ὀρωδεῖ (...). *Sont particulièrement objets de crainte pour le lion le feu et le coq ; la hyène pour le léopard, et pour le scorpion le gecko. (...) Quant au serpent, il est redouté par l'éléphant (...).*
38. Celle-ci est suivie par celle des nombreuses peuplades jusqu'à la région du Gange.
39. Hérodote (IV, 191) ne les situe pas en Inde, mais en Libye.
40. Ctésias les considère nettement comme des hommes et les compare aux autres habitants de l'Inde : voir la traduction de Photius dans J. AUBERGER, *Ctésias, histoires de l'Orient*, Paris (1991), p. 113. Sur les cynocéphales chez Ctésias, voir R. SCHAFER, « Unmasking Ktesias' dogheaded people », *Historia*, XIII (1964), p. 499-503 ; J. AUBERGER, « L'Inde de Ctésias », in *Inde, Grèce ancienne. Regards croisés en anthropologie de l'espace, op. cit.*, p. 39-59 (notamment p. 56-57).
41. Élien, *Sur la nature des animaux*, IV, 46 : Élien souligne, à la suite de Ctésias, qu'ils ne possèdent pas de langage articulé, ce qui ne peut les faire prendre pour des hommes ; pourtant, il leur attribue des sentiments humains (comme la justice) et des manières humaines dans leur mode de vie : ils s'habillent de peaux de bêtes, font cuire leur nourriture et élèvent d'autres animaux. Cependant, le terme κυνοκέφαλος désigne clairement le babouin dans d'autres passages d'Élien (VI, 10 ; VII, 19 ; X, 30).
42. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VII, 23 les considère comme des hommes.
43. Il faudrait cependant encore préciser de quels animaux il s'agit. L'identification la plus directe voudrait que le terme renvoie ici (comme ailleurs chez Élien, voir note 41 *supra*) au babouin dont la description correspond au terme κυνοκέφαλος. Cependant, le babouin ne se rencontre plus en Inde depuis l'âge glaciaire : cf L. CASSON,

entre les hyènes ⁴⁴ et les peuplades indiennes, pourrait en faire un intermédiaire entre les animaux et les hommes : l'auteur en fait ne se prononce pas. L'énumération lui permet d'éviter toute précision. Il n'est pas sûr d'ailleurs qu'il songe à élucider la question. L'emploi du terme κυνοκέφαλος au lieu du simple πίθηκος montre simplement qu'il pense à un être vivant particulier, sur lequel il n'entend pas s'attarder car il ne l'intéresse pas directement ⁴⁵.

L'auteur du *Périple* ne semble donc pas manifester beaucoup de curiosité animalière. Les exemples évoqués jusqu'ici ne sont que de simples mentions du nom, sans aucune précision. On trouve pourtant deux cas où l'auteur s'intéresse davantage aux animaux. Mais cet intérêt (qui est d'ailleurs limité) n'est pas de type zoologique : les animaux ne l'intéressent qu'en rapport avec son propre projet qui est d'écrire pour des marchands comme lui.

Le premier animal qui suscite quelques très brèves remarques est l'éléphant. La première allusion spéciale à l'éléphant se trouve dès le § 4 :

Τὸ μὲν οὖν ὅλον πλῆθος τῶν φονευομένων ἐλεφάντων καὶ ῥινοκερώτων περὶ τοὺς ἄνω νέμεται τόπους, σπανίως δέ ποτε καὶ ἐν τῷ παρὰ θάλασσαν περὶ αὐτὴν τὴν Ἄδουλι θεωροῦνται.

Du reste, l'ensemble complet des éléphants et des rhinocéros qui sont abattus occupe les régions intérieures, bien que rarement il arrive aussi qu'on les observe en bord de mer dans les environs-mêmes d'Adoulis.

Cette allusion à la fois fait preuve d'une certaine connaissance des mœurs de l'animal et semble utiliser une expérience directe : le passif θεωροῦνται peut bien laisser supposer que l'auteur a vu lui-même le long de la côte les animaux dont il parle. La situation de l'observateur correspond bien à celle de l'auteur qui n'a sans doute pas beaucoup d'autres occasions d'observer les animaux. L'intérêt spécial accordé par l'auteur à l'éléphant s'inscrit cependant directement dans ses préoccupations de marchand : s'il parle de l'éléphant — et conjointement du rhinocéros ⁴⁶ — c'est à cause de l'ivoire qu'on peut en tirer et qui représente une marchandise d'une grande valeur ⁴⁷. La mention des éléphants explique simple-

op. cit., p. 211. C'est pourquoi L. Casson choisit du reste de traduire κυνοκέφαλος par « singe » qui reste général.

44. Celles-ci se caractérisent d'ailleurs par leur rire qui imite le rire des hommes.
45. Ce désintérêt signalerait pourtant qu'on n'est pas susceptible de faire du commerce avec lui.
46. Ailleurs, le rhinocéros n'est cité que pour sa corne précieuse, en même temps que l'ivoire : cf. § 6 et 17.
47. D'autres animaux ne semblent intéresser l'auteur du *Périple* que pour leur valeur marchande : c'est le cas de la tortue mentionnée uniquement au § 15 comme élément du paysage de l'île de Menouthia (cf. E. FRÉZOULS, « Quelques enseignements du *Périple de la mer Érythrée*, *Ktéma*, 9 [1984], p. 305-325 [p. 309]), alors qu'elle n'est

ment pourquoi il y a un commerce si important de l'ivoire à Adoulis : il ne s'agit pas d'une chasse locale, du moins pas uniquement puisqu'on repère parfois des éléphants sur la côte ; mais Adoulis est surtout un lieu commercial qui récupère tous les produits des chasses de l'intérieur du pays ⁴⁸.

La seconde allusion particulière à l'éléphant se trouve à la fin du traité au § 62. Elle n'est pas suscitée *a priori* par un intérêt commercial, mais semble relever de la curiosité linguistique. L'auteur signale en effet que la région de *Δησαρήνη* est l'habitat d'une race particulière d'éléphant appelé *βωσαρή* ⁴⁹. La référence à un nom local cherche à prouver que l'auteur sait de quoi il parle, qu'il a eu un contact direct avec les habitants de cette région au sujet de ces éléphants. Là encore, l'intérêt commercial pourrait être sous-jacent, l'éléphant en question étant particulièrement réputé ⁵⁰.

Un autre animal occupe tout spécialement les esprits de notre auteur. Il s'agit du serpent de mer. On pourrait attendre de notre voyageur des mers qui ne connaît pas l'intérieur des terres qu'il côtoie, une attention plus poussée à la faune maritime. Là encore, son intérêt reste faible d'une manière générale: il n'évoque pas les poissons ⁵¹ ni les cétacés ⁵² ou autres animaux marins dont on trouve trace chez les autres auteurs. L'exception faite pour les serpents de mer est donc tout à fait remarquable ⁵³. L'auteur évoque ces animaux en trois occasions :

citée qu'en tant que marchandise exportée dans les différents ports (§ 6, 7, 13, 16, 17, 30, 33 etc.). Il faut aussi noter l'allusion rapide au § 35 à la pêche aux huîtres perlières à cause de la valeur marchande élevée du produit : sur les huîtres perlières dans la mer Érythrée, voir Élien, *Sur la nature des animaux*, X, 13 et XV, 8.

48. Sur la présence de l'éléphant en Afrique jusques sur les bords de la mer Rouge et sa capture pour l'armée ptolémaïque ou pour son ivoire, voir L. CASSON, *op. cit.*, p. 108.
49. D'après Frisk et Casson, Müller proposerait dans son commentaire une double correction du texte, sans doute fondée sur la paronymie des deux noms *Δησαρήνη* et *βωσαρή* : il faudrait lire plutôt *δωσαρήνη* et *δωσαρή*. Le rapprochement étymologique expliquerait la mention du nom spécifique qui ne serait pas autrement motivée. Mais cette conjecture, malgré son aspect ingénieux, n'est pas très assurée : mieux vaud peut-être s'en tenir au texte du manuscrit.
50. Voir W.H. SCHOFF, *The Periplus of the Erythraean Sea, Travel and trade in the Indian Ocean by a merchant of the first century*, New York (1912), [réimp. New Delhi, 1974], p. 253.
51. On ne trouve que de très vagues allusions à des activités de pêche, par exemple au § 15, mais qui ne précisent pas la nature des poissons capturés. Voir les remarques de L. CASSON, *op. cit.*, p. 232-233.
52. Les baleines sont pourtant évoquées par Élien (XVII, 6), par Diodore de Sicile (XVII, 106), par Arrien (*L'Inde*, XXX, 1-9).
53. Sur la réalité des serpents de mer, voir L. CASSON, *op. cit.*, p. 187-188 qui signale des remarques similaires chez des voyageurs du XVIII^e siècle (Carstein Niebuhr et L. de Grandpré) ; B. ARUNACHALAM, « Traditional Sea and Sky wisdom of Indian Seamen and their Practical Applications », in H.P. RAY et J.-F. SALLES éd., *Tradition and*

[a] Σημεῖον δὲ ἤδη τῆς περὶ αὐτὸν χώρας ἐπιβολῆς τοῖς ἐκ πελάγους ἐρχομένοις οἱ προαπαντῶντες ὄφεις ἐκ τοῦ βάθους· τῶν γὰρ ἐπάνω καὶ περὶ τὴν Περσίδα τόπων σημεῖόν ἐστιν αἱ λεγόμεναι γράαι. (§38)

Un signe est déjà donné, à ceux qui arrivent de la haute mer, qu'ils approchent de la terre par les serpents qui émergent des fonds à leur rencontre ; pour les lieux proches de la Perse, sont un signe les serpents appelés graai.

[b] Σημεῖον δ' αὐτοῖν τοῖς ἀπὸ πελάγους ἐρχομένοις οἱ προαπαντῶντες ὄφεις ὑπερμεγέθεις καὶ μέλανες· ἐν γὰρ τοῖς μετὰ ταῦτα τόποις καὶ τοῖς περὶ Βαρύγαζαν μικρότεροι καὶ τῷ χρώματι χλωροὶ καὶ χρυσιζόντες ὑπαντῶσι. (§ 40)

Un signe de ces dangers est donné, à ceux qui viennent de la haute mer, par les serpents gigantesques et noirs qui émergent à leur rencontre ; en effet, dans les régions suivantes et dans les environs de Barygaza, ce sont des serpents plus petits, d'une couleur verdâtre avec des reflets dorés que l'on rencontre.

[c] Καὶ περὶ τούσδε τοὺς τόπους τοῖς ἐκ πελάγους σημεῖον ἐπιβολῆς εἰσὶν οἱ προαπαντῶντες ὄφεις, μέλανες μὲν καὶ αὐτοὶ τὴν χροάν, βραχύτεροι δὲ καὶ δρακοντοειδεῖς τὴν κεφαλὴν καὶ τοῖς ὄμμασιν αἱματώδεις. (§ 55)

Et dans cette même région, pour ceux qui arrivent de la haute mer, un signe d'approche est donné par les serpents qui émergent à leur rencontre : ils sont aussi d'une couleur noire, mais plus courts et ont une tête de dragon et des yeux couleur de sang.

Il est bon de remarquer dans un premier temps la grande parenté d'expression de ces trois passages. Les serpents de mer sont désignés chaque fois par l'expression οἱ προαπαντῶντες ὄφεις. Le participe προαπαντῶντες trouve un écho dans le verbe ὑπαντῶσι⁵⁴. L'apparition des serpents est chaque fois donnée comme un σημεῖον. Le sens de ce « signe » est que les marins approchent de la terre : ἐπιβολή est repris aux § 38 et 55. L'auteur s'adresse en effet aux marins de la haute mer qu'il désigne d'une manière similaire par les expressions τοῖς ἐκ πελάγους ἐρχομένοις au § 38, τοῖς ἀπὸ πελάγους ἐρχομένοις au § 40 et τοῖς ἐκ πελάγους au § 55 qui reprend sous une forme abrégée la première formulation. Ces multiples échos d'un passage à l'autre construisent l'expérience du navigateur dans la durée.

Le premier passage reste le moins précis de tous quant à la description des dits animaux. Le texte donne certes clairement l'explication de cette apparition

archaeology. *Early Maritime Contacts in the Indian Ocean*, New Dehli (1996), p. 261-281, spécialement p. 270.

54. La précision ἐκ τοῦ βάθους du § 38 n'est pas reprise ensuite au § 40 : cette absence peut se justifier par la géographie marine du golfe de Kutch qui présente en effet peu de profondeur. Pourtant, la remarque contredit celle d'Aristote qui signale qu'on ne trouve pas de serpents de mer dans les grands fonds (οὐ γίνονται δ' οὗτοι ἐν τοῖς σφόδρα βάθεσιν, *Histoire des animaux*, II, XIV, 505b) ; Aristote cependant précise la notion de « fond » avec l'adverbe σφόδρα, ce que ne fait pas l'auteur du *Périple*. Les deux notations sont donc peut-être conciliables.

animale, mais ne permet pas facilement d'identifier l'animal en question. Pour ce qui est de la localisation, l'auteur met en parallèle deux zones côtières où le phénomène se repère : il évoque d'abord le delta de l'Indus, dans la logique de sa description du littoral, puisque c'est à ce point qu'en est arrivé son voyage descriptif de la mer Érythrée. Puis, dans un deuxième temps, il établit un parallèle avec la côte de la Perse (= le golfe Persique ?), pour laquelle il signale le même phénomène, comme s'il voulait combler un oubli dans la description qu'il vient de faire ⁵⁵. La raison de ce rapprochement, qui ne répond pas à la logique descriptive de la côte, pourrait se trouver dans la précision lexicologique concernant les serpents de la côte perse dont l'auteur prétend donner le nom local : αἱ λεγόμεναι γράαι. L'utilisation de ce terme semble manifester certaines confusions de la part de l'auteur. Il apparaît en effet que ce mot est la simple transcription en grec du sanskrit *grāha* qui désigne toute sorte de gros poisson ou d'animal marin ⁵⁶. Il n'est donc pas spécifique des serpents de mer et ne désigne sans doute pas une espèce particulière de serpents de mer, comme semble l'indiquer l'auteur du *Périple*. La désignation commune des serpents de mer des rivages de la Perse jusqu'au delta de l'Indus expliquerait le rapprochement des deux expériences dans le *Périple*.

Le deuxième passage offre davantage de précisions descriptives. Il est encore opéré par l'auteur du *Périple* un rapprochement entre deux apparitions semblables de serpents de mer, l'une dans le golfe de Kutch, l'autre dans le golfe de Cambay. Les précisions apportées concernent la taille et la couleur des serpents de mer. Pour la taille, les serpents du golfe de Kutch sont dits ὑπερμεγέθεις. Diverses espèces peuvent en effet correspondre à cet adjectif qui insiste sur la longueur impressionnante de ces serpents : on cite l'*Hydrophis spiralis*, l'*Hydrophis cyanocinctus* ⁵⁷. Ceux du golfe de Cambay, sont comparés aux précédents : ils sont μικρότεροι. La comparaison suppose logiquement qu'il s'agit bien du même animal : on ne compare que ce qui est comparable. Le rapport établi semble indiquer une bonne connaissance de l'auteur, fondée sur une expérience directe. Pourtant cette connaissance semble remise en cause par les indications relevant de l'autre critère : la couleur. Si en effet les espèces mentionnées peuvent correspondre à la description des serpents du golfe de Cambay, qui sont bien τῷ χρώματι χλωροὶ καὶ χρυσίζοντες, en revanche aucune espèce connue ne correspond aux serpents μέλανες du golfe de Kutch ⁵⁸. L'identification des animaux reste donc indéfinie.

55. Voir les § 34-37.

56. Voir L. CASSON, *op. cit.*, p. 188.

57. Voir L. CASSON, *ibid.*

58. On trouve cependant une espèce qui, tout en étant colorée, est grise par dessus. Il s'agit de l'*Enhydrina schistosa* : cf L. CASSON, *ibid.*

Le troisième passage fait référence à un semblable phénomène sur la côte de Malabar, au sud de la péninsule indienne. Cette espèce présente la même couleur noire, inconnue parmi les espèces actuelles. Mais la description est ici encore plus précise en ce qui concerne la tête de l'animal : ils « *ont une tête de dragon et des yeux couleur de sang* ». Mais, plus la description est précise, moins elle se rattache aux espèces identifiées : on ne connaît en effet aucune espèce de serpent correspondant aux caractéristiques de ce § 55.

Il serait bon d'examiner si l'auteur du *Périple* entre en accord avec les autres auteurs antiques qui évoquent les serpents de mer. Si Élien note bien l'existence de serpent de mer dans l'Océan indien ⁵⁹, il ne donne aucun élément descriptif de l'animal et se contente ailleurs de souligner le caractère dangereux des serpents aquatiques ⁶⁰. C'est vers Aristote qu'il faut se tourner pour trouver quelques points de comparaison. Les serpents de mer sont évoqués au livre II de l'*Histoire des animaux* :

Εἰσὶ δὲ καὶ θαλάττιοι ὄφεις, παραπλήσιοι τὴν μορφήν τοῖς χερσαίοις τᾶλλα· πλὴν τὴν κεφαλὴν ἔχουσι γογγροειδέστεραν. Γένη δὲ πολλὰ τῶν θαλασσιῶν ὄφεων ἔστι, καὶ χροῖαν ἔχουσι παντοδαπὴν· οὐ γίνονται δ' οὗτοι ἐν τοῖς σφόδρα βάθεσιν.

Il y a même des serpents marins, qui pour le reste ont une forme voisine de celle des serpents terrestres, mais qui ont la tête du congre. Il existe plusieurs variétés de serpents marins, et ils sont de diverses couleurs. On n'en trouve pas dans les grands fonds. ⁶¹

On soulignera d'abord qu'Aristote emploie, comme l'auteur du *Périple*, le terme ὄφεις pour désigner les serpents de mer. Les correspondances touchent d'une part la forme particulière de la tête, comparée par Aristote à celle du congre ⁶², d'autre part la variété des couleurs, enfin la diversité des espèces que l'on doit rapprocher des différentes descriptions du *Périple* qui font de fait référence à plusieurs variétés de serpents de mer. Mais les correspondances ne sont pas très bien assurées. On doit simplement souligner qu'Aristote et l'auteur du *Périple* mettent en évidence des particularités similaires, comme la couleur ou la forme de la tête, mais que ces caractéristiques ne se répondent pas nettement.

Aristote revient sur les serpents de mer au livre IX de l'*Histoire des animaux*:

Ὁ δ' ὄφις ὁ θαλάττιος τὸ μὲν χρῶμα παραπλήσιον ἔχει τῷ γόγγρω καὶ τὸ σῶμα, πλὴν ἔστιν ἁμαυρότερος καὶ σφοδρότερος.

59. Élien, *Sur la nature des animaux*, XVI, 8.

60. Élien, *op. cit.*, IV, 57 ; VIII, 7.

61. Aristote, *Histoire des animaux*, II, 14, 505b, 8-12. Traduction de P. Louis, Paris (1964).

62. Voir le § 55 du *Périple*.

*Le serpent marin, pour la couleur et la forme du corps, se rapproche du congre, sauf qu'il est plus sombre*⁶³ *et plus vigoureux.*⁶⁴

Ce deuxième passage reprend certaines caractéristiques du précédent, mais la comparaison avec le congre est élargie et ne concerne plus seulement la tête, mais l'ensemble du corps. La notation de la couleur est modifiée, simplifiée. Le serpent de mer ne serait ici crédité que d'une seule couleur. Cette monochromie ne correspond plus aux descriptions du *Périple* qui souligne les différentes couleurs possibles de l'animal. Mais la teinte sombre pourrait expliquer le qualificatif μέλανες.

Le texte d'Aristote, par ses divergences, ne permet donc pas d'établir que l'auteur du *Périple* avait des connaissances de la faune en accord avec la science zoologique de l'Antiquité, ni de confirmer les descriptions du *Périple*.

Ni la description scientifique, ni l'évocation merveilleuse d'un animal mal connu n'intéressent notre auteur dont le but est essentiellement pratique. Il n'indique de la faune que ce qu'on en aperçoit sans effort et ne s'attarde pas d'ordinaire aux détails sur la vie ou l'aspect des animaux. Il donne simplement les éléments permettant d'identifier les serpents de mer. Son attrait pour cet animal ne relève pas de la curiosité zoologique, mais s'inscrit dans son projet d'établir un guide maritime pour les marchands qui sillonnent la mer Erythrée.

Christophe CUSSET
Université Lumière-Lyon II

63. Le manuscrit D^a remplace l'adjectif ἀμυρότερος par μουρότερος qui signifie « plus effilé ». Cette incertitude du texte est fâcheuse ici, dans la mesure où l'aspect sombre de l'animal pourrait expliquer la couleur noire que lui attribue l'auteur du *Périple*.

64. Aristote, *Histoire des animaux*, IX, 37, 621a, 2-4. Traduction de P. Louis, Paris (1969).